

PREFET DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général

Angoulême, le - 6 NOV. 2013

Direction des Collectivités Locales et des Procédures
Environnementales
Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales

Affaires suivie par : Marie-Christine CURVALLE
Tél. : 05-45-97-62-42
Télécopie : 05-45-97-62-82
Courriel : marie-christine.curvalle@charente.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez déposé le 9 juillet 2013 à la sous-préfecture de COGNAC, un dossier « porter à connaissance » concernant la création d'un nouveau chai sur le site « Marnier-Lapostolle » sur la commune de BOURG-CHARENTE.

Cet établissement bénéficie d'un arrêté préfectoral du 8 août 2011 l'autorisant à exploiter une distillerie d'une capacité de production de 126 hl/an, un stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts pour un volume de 16 320 m³ et des chais de stockage d'alcool de bouche d'une capacité maximale de stockage (CMS) de 4564 m³. Avec le nouveau chai, la CMS des stockages d'alcool de bouche passera à 5164 m³.

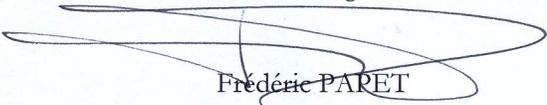
Cette augmentation constitue un changement notable mais non substantiel au titre de l'article R512-33 du code de l'environnement. Une nouvelle demande d'autorisation n'est donc pas nécessaire.

De plus, l'étude de dangers démontre que les scénarios d'accidents liés aux risques principaux (risques incendie du chai SICA) et secondaire (pollution potentielle) ont un niveau de risque acceptable.

Je prends donc acte de votre demande et des informations qu'elle contient en vous rappelant que le nouveau chai devra respecter les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral précité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Préfet,
et par délégation,
Le secrétaire général,



Frédéric PARET

Monsieur RAGUENAUD
Société SICA COGNAC
Site Marnier Lapostolle
« Le Château »
16056 BOURG-CHARENTE